Informations de base

2019/2078(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	CANFIN Pascal (Renew)	04/09/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0068/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0113/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2078(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00843

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.854	05/12/2019	
Avis de la commission	ENVI	PE641.158	22/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE646.781	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0068/2020	03/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0113/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1958 JO L 417 11.12.2020, p. 0358

Décharge 2018: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

2019/2078(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 604 voix pour, 53 contre et 36 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Autorité

Le budget final de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2018 s'élevait à 79.183.814,25 EUR, soit une légère baisse de 0,47 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 100 %, soit une légère augmentation de 0,02 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 91,31 %, ce qui représente une baisse de 1 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- 2018 est la deuxième année de mise en œuvre de l'approche globale de gestion fondée sur les performances, de l'évaluation des performances de l'Autorité sur la base des nouveaux ICP et de la mise en œuvre du plan stratégique 2020 de l'Autorité;

- l'Autorité a finalisé 788 questions par le biais d'avis scientifiques, de rapports techniques et de publications d'appui;

- l'Autorité déploie des efforts importants en fournissant aux gestionnaires de risques de l'Union des avis scientifiques complets, indépendants et à jour sur les questions liées à la chaîne alimentaire, en communiquant clairement au public ses résultats et les informations sur lesquelles ceux-ci se fondent, et en coopérant avec les parties intéressées en vue de renforcer la confiance dans le système de sécurité alimentaire de l'Union;

- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 97,49 %, avec 5 fonctionnaires et 306 agents temporaires nommés sur les 319 postes autorisés au titre du budget de l'Union;

- l'Autorité a été touchée par des problèmes de conflits d'intérêts et une vérification de l'aptitude à exercer ses fonctions a été effectuée dans le but d'évaluer la manière de réviser la stratégie antifraude de l'Autorité en 2019.